

bmvit

Ministère fédéral des transports, des innovations et des technologies de l'Autriche

**GUIDE DE RADIOTELEPHONIE
POUR LA NAVIGATION INTERIEURE**

Partie régionale - Autriche

Edition 2007

Le présent document doit se trouver à bord du bateau.

GUIDE DE RADIOTELEPHONIE POUR LA NAVIGATION INTERIEURE

Partie régionale Autriche

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
1. Obligations à l'égard de l'équipement et de l'utilisation de la radiotéléphonie à bord des bateaux naviguant sur les voies d'eau intérieures.....	4
2. Dénomination des stations côtières situées sur le Danube et travaillant dans la gamme d'ondes métriques	5
3. Liste d'institutions.....	6
3.1 Départements de la surveillance de la navigation	6
3.2 Surveillance des écluses	7
3.3 Liste des écluses et leurs voies dans la gamme des ondes métriques.....	8
4. Cartes du Danube	9
4.1 Secteur du Danube de Straubing à Krems (km 2321-1998)	9
4.2 Secteur du Danube entre Krems et Szöny (km 1988-1762).....	10

AVANT-PROPOS

Le Guide de radiotéléphonie pour la navigation intérieure est édité en commun par les Secrétariats de la Commission du Danube, de la Commission de la Moselle et de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin conformément à la Résolution N°1 de l'Arrangement régional relatif au service radiotéléphonique sur les voies de navigation intérieure (Bâle, 2000) signée à ce jour par quinze Administrations contractantes (Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, France, Hongrie, Luxembourg, Moldova, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, République slovaque, Roumanie, Suisse, République Fédérale de Yougoslavie).

Le Guide de radiotéléphonie pour la navigation intérieure comprend **une partie générale** et **une partie régionale**. La présente Partie régionale décrit le secteur autrichien du Danube entre Jochenstein et Hainburg ainsi que les secteurs frontaliers du Danube dans les pays voisins – Allemagne et Slovaquie.

Les dernières versions de la Partie générale du « Guide de radiotéléphonie pour la navigation intérieure » et de sa Partie régionale doivent se trouver en permanence à bord des bateaux pourvus d'une installation radiotéléphonique.

La Partie générale du « Guide de radiotéléphonie pour la navigation intérieure » est accessible sur le site Internet de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (www.ccr-zkr.org).

Nous attirons également votre attention sur le fait qu'il est également nécessaire d'observer les prescriptions des Règles relatives à la circulation sur les voies d'eau (WVO) en ce qui concerne les règles relatives aux liaisons radiotéléphoniques (publication BGB1.II 248/2005).

Il est également possible d'utiliser le site Internet du Ministère fédéral des transports, des innovations et des technologies de l'Autriche : www.bmvit.gv.at.

Autres sources d'informations pour la navigation sur Internet :

www.doris.bmvit.gv.at
www.via-donau.org

1. Obligations à l'égard de l'équipement et de l'utilisation de la radiotéléphonie à bord des bateaux naviguant sur les voies d'eau intérieures

Voie de navigation intérieure	Type des bateaux	Nombre d'appareils de radiotéléphonie sur ondes métriques à bord	Utilisation obligatoire des radiocommunications
Toutes les voies d'eau de la République d'Autriche	Bateaux automoteurs, à l'exception des menues embarcations	2	<p>Conformément aux Règles de la circulation sur les voies d'eau (WVO), version BGB1. II 248/2005 du 12 août 2005, Article 14.04. Utilisation obligatoire des radiocommunications</p> <p>1. L'obligation visée à l'article 4.04, point 2, s'étend également à la circulation sur les voies d'eau nationales.</p> <p>2. Les bateaux motorisés faisant route, à l'exception de menues embarcations, bacs et engins flottants, doivent veiller en permanence en régime de réception en utilisant leur installation radiotéléphonique sur la voie 10 et sur la voie de l'écluse la plus proche accessible par radio.</p> <p>3. Les bacs et les engins flottants faisant route doivent veiller en permanence en utilisant leur installation radiotéléphonique en régime de réception sur la voie 10 et, dès l'entrée dans la zone de l'écluse jusqu'à la sortie, sur la voie de l'écluse.</p>
Toutes les voies d'eau de la République d'Autriche	Menues embarcations	-	<p>4. Le point 3 est applicable par analogie aux menues embarcations équipées d'un appareil de radiotéléphonie non-obligatoire.</p> <p>5. Les prescriptions visées aux points 2, 3 et 4 s'appliquent également aux bateaux participant à un accident en cours de stationnement.</p> <p>6. A l'approche du point frontalier de Hainburg (km 1883,450, r.d.), les bateaux de navigation commerciale entrant sur le territoire fédéral ou le quittant doivent communiquer au point frontalier par radiotéléphonie sur la voie 14 leur nom, leur signe distinctif, leur nationalité et l'état de leur cargaison (à léger ou chargé) ; dans le cas des convois, cela s'applique à tous les bateaux y faisant part.</p> <p>7. L'obligation visée au point 5 de l'article 4.04 ne s'étend pas aux embarcations de sport.</p>

Editeur :

Ministère fédéral des transports, des innovations et des technologies d'Autriche

Sektion III Bereich Telekom-Post

1030 Wien, Ghegastraße 1

2. Dénomination des stations côtières situées sur le Danube et travaillant dans la gamme d'ondes métriques

km sur le Danube	Nom de la station	Voie		
		Informations nautiques		Port
		Secteur	Ecluse	
2162,7	Ecluse d'Aschach		18	
2146,9	Ecluse d'Ottensheim		20	
2130,0	Port de Linz ¹			12
2127,0	Port de Linz-VOEST			13
2119,6	Ecluse d'Abwinden-Asten		22	
2112,0	Port d'Enns			71
2095,6	Ecluse de Wallsee		18	
2081,1	Station de signalisation de Tiefenbach ²	14		
2060,4	Ecluse d'Ybbs-Persenbeug		20	
2037,9	Ecluse de Melk		22	
1980,4	Ecluse d'Altenwörth		20	
1949,2	Ecluse de Greifenstein		22	
1933,6	Ecluse de Nussdorf ³		19	
1928,6	Port de Vienne-DDSG ⁴			11
	POLICE du port de Freudenau			11
1921,1	Ecluse de Freudenau		18	
1843,5	Point de contrôle frontalier de Hainburg ⁵	14		

¹ Planifié

² Ne fonctionne que pendant les hauts niveaux et en cas d'accident

³ Ne fonctionne qu'en cas de nécessité pour l'entrée dans le Donaukanal

⁴ Période de travail entre le 1^{er} avril et le 31 octobre

⁵ Obligation d'appel lors du franchissement de la frontière pour les bateaux de navigation commerciale

3. Liste d'institutions

3.1 Départements de la surveillance de la navigation

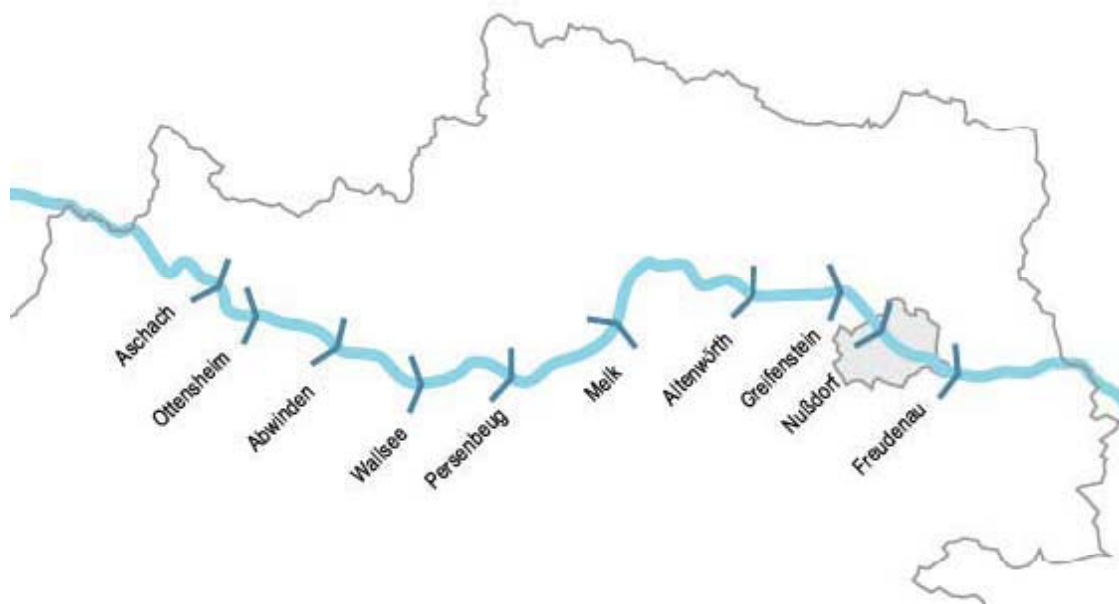
Horaires de travail des autorités de la surveillance de la navigation : jours ouvrables, de 7 à 15 h, à titre d'urgence en cas d'avaries ou autres incidents il est possible de les contacter en dehors des heures de travail aux numéros de téléphones figurant en gras.

Département	Adresse	Téléphone/fax	e-mail	Région de la surveillance du km au km	
HAINBURG	Donaulände 2 2410 Hainburg	Tél.: 02165/62365 Fax : 02165/62 365-99 Tél. mobile: 0664/818 88 50 0664/818 88 51 0664/818 88 52	schiffahrtsaufsicht.hainburg@bmvit.gv.at	1872,700 r.d. et 1880,260 r.g	1915,730
				6,0 km de la Morava	
VIENNE	Handelskai 267 1020 Wien	Tél.: 01/728 37 00 Fax 01/728 37 00-99 Tél. mobile: 0664/818 88 53 0664/818 88 54 0664/818 88 55 0664/818 88 56	schiffahrtsaufsicht.wien@bmvit.gv.at	1915,730	1972,100
				Donau-kanal	
KREMS	Am Schutzdamm 1 3500 Krems	Tél.: 02732/83 170 Fax: 02732/83 170-99 Tél. mobile: 0664/818 88 57 0664/818 88 58 0664/818 88 59	schiffahrtsaufsicht.krems@bmvit.gv.at	1972,100	2045,000
GREIN	Am Hofberg 2 4360 Grein	Tél.: 07268/320 Fax : 07268/7431 Tél. mobile: 0664/818 88 60 0664/818 88 61 0664/818 88 62	schiffahrtsaufsicht.grein@bmvit.gv.at	2045,000	2111,828
LINZ	Am Winterhafen 10 4010 Linz	Tél.: 0732/777 229 Fax : 0732/777 229-99 Tél. mobile: 0664/818 88 63 0664/818 88 64 0664/818 88 65	schiffahrtsaufsicht.linz@bmvit.gv.at	2111,828	2158,000
ENGELHARTSZELL	Nibelungenstraße 3 4090 Engelhartzell	Tél.: 07717/8026 Fax : 07717/8026-99 Tél. mobile: 0664/818 88 66 0664/818 88 67 0664/818 88 68	schiffahrtsaufsicht.engelhartzell@bmvit.gv.at	2158,000	2201,770 r.g. et 2223,150 r.d.

D'après l'état du 27 décembre 2006
Source : www.bmvit.gv.at

Editeur :
Ministère fédéral des transports, des innovations et des technologies d'Autriche
Sektion III Bereich Telekom-Post
1030 Wien, Ghegastraße 1

3.2 Surveillance des écluses



Ecluse d'ASCHACH

Schopperplatz 16, 4082 Aschach
 Tél.: +43 (0) 504 321 6610
 Fax: +43 (0) 504 321 6615
schleusenaufsicht.aschach@via-donau.org

Ecluse d'OTTENSHEIM

4073 Wilhering/Donau
 Tél.: +43 (0) 504 321 6620
 Fax: +43 (0) 504 321 6625
schleusenaufsicht.ottensheim@via-donau.org

Ecluse d'ABWINDEN

4222 St.Georgen an der Gusen
 Tél.: +43 (0) 504 321 6630
 Fax: +43 (0) 504 321 6635
schleusenaufsicht.abwinden@via-donau.org

Ecluse de WALLSEE

Hütting 46, 4343 Mitterkirchen
 Tél.: +43 (0) 504 321 6640
 Fax: +43 (0) 504 321 6645
schleusenaufsicht.wallsee@via-donau.org

Ecluse de PERSENBEUG

An der Schleuse 2, 3680 Persenbeug
 Tél.: +43 (0) 504 321 6650
 Fax: +43 (0) 504 321 6655
schleusenaufsicht.persenbeug@via-donau.org

Ecluse de MELK

Kraftwerk Melk, 3390 Melk
 Tél.: +43 (0) 504 321 6660
 Fax: +43 (0) 504 321 6665
schleusenaufsicht.melk@via-donau.org

Ecluse d'ALTENWÖRTH

Donau-City-Straße 1, 1220 Wien
 Tél.: +43 (0) 504 321 6670
 Fax: +43 (0) 504 321 6675
schleusenaufsicht.altenwoerth@via-donau.org

Ecluse de GREIFENSTEIN

Donau-City-Straße 1, 1220 Wien
 Tél.: +43 (0) 504 321 6680
 Fax: +43 (0) 504 321 6685
schleusenaufsicht.greifenstein@via-donau.org

Ecluse de NUSSDORF

Am Brigittenuer Sporn 8, 1200 Wien
 Tél.: +43 (0) 504 321 2505
 Fax: +43 (0) 504 321 2050
schleusenaufsicht.nussdorf@via-donau.org

Ecluse de FREUDENAU

Donau-City-Straße 1, 1220 Wien
 Tél.: +43 (0) 504 321 6690
 Fax: +43 (0) 504 321 6695
schleusenaufsicht.freudenau@via-donau.org

Source: www.via-donau.org.

Editeur :

Ministère fédéral des transports, des innovations et des technologies d'Autriche
 Sektion III Bereich Telekom-Post
 1030 Wien, Ghegastraße 1

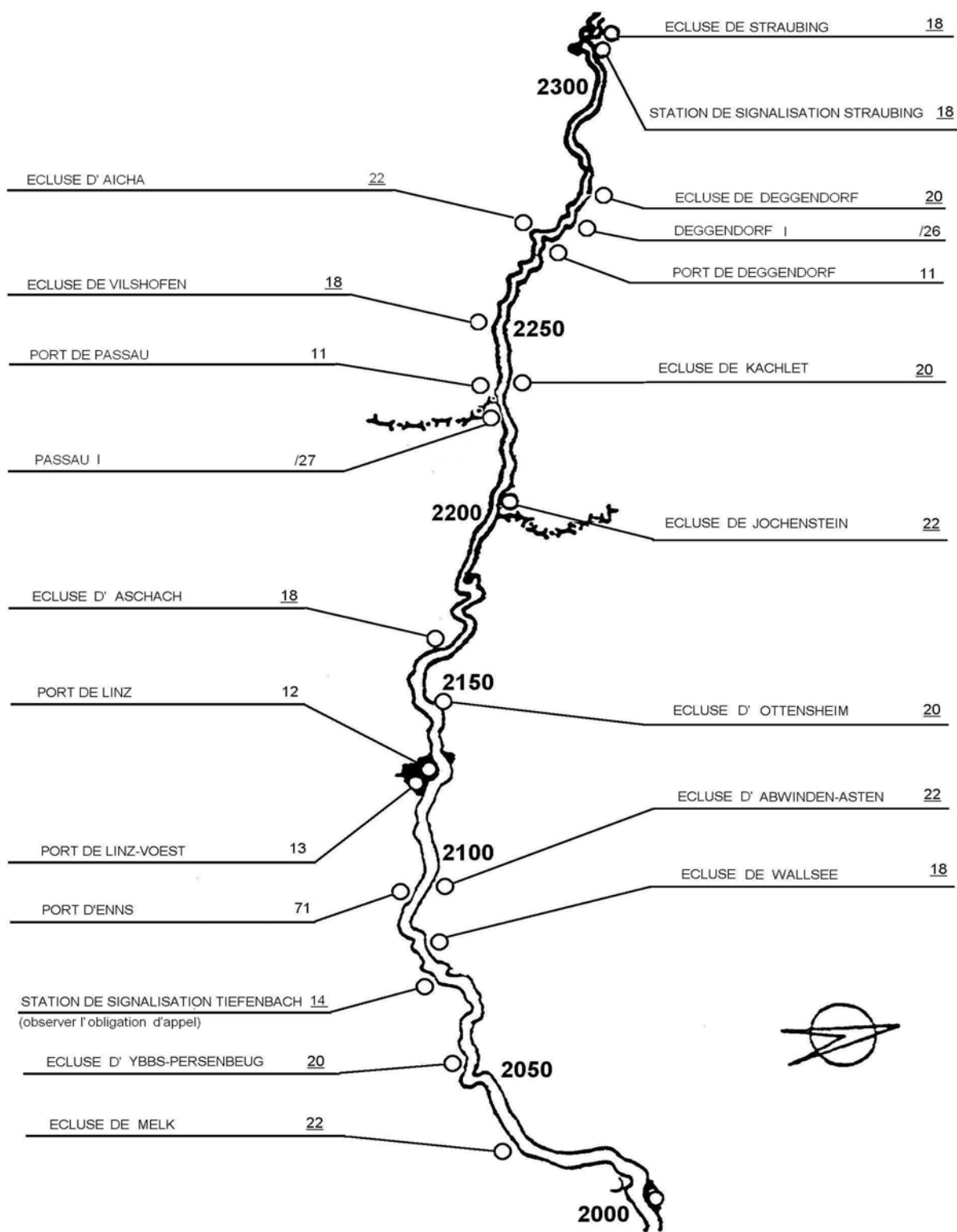
3.3. Liste des écluses et leurs voies dans la gamme d'ondes métriques

Ecluses	Km du fleuve	Dimensions en m, longueur et largeur	Nombre de sas	Voie VHF	Hauteur maximum en m
Aschach	2162,67 (r.d.)	230 x 24	2	18	16,87
Ottensheim	2146,82 (r.g.)	230 x 24	2	20	12,38
Abwinden	2119,54 (r.g.)	230 x 24	2	22	10,91
Walsee	2095,06 (r.g.)	230 x 24	2	18	12,81
Persenbeug	2060,42 (r.g.)	230 x 24	2	20	12,35
Melk	2038,06 (r.g.)	230 x 24	2	22	11,74
Altenwörth	1980,11 (r.g.)	230 x 24	2	20	16,61
Greifenstein	1949,20 (r.d.)	230 x 24	2	22	14,68
Nussdorf	1933,6 (r.d.)			19	
Freudenau	1921,05 (r.d.)	275 x 24	2	18	10,68

Source : www.bmvit.gv.at

4. Cartes du Danube

4.1. Secteur du Danube de Straubing à Krems (km 2321-1998)



4.2. Secteur du Danube de Krems à Szöny (km 1998-1762)

